

U2018NSS

**JE SUIS RESPONSABLE D'ACTIVITE
DE DISTRICT**



LA RENTREE

- 1/ Participer à la **Commission Mixte Départementale (C.M.D.)** de l'activité :
- pour prendre les informations sur les règlements et les dates des rencontres (et principalement pour le retour des résultats pour engager les équipes sur le championnat ou critérium départemental)
 - pour avoir connaissance du règlement spécifique établi sur l'année et donner son point de vue sur celui-ci pour le faire évoluer

Généralement la CMD se déroule fin septembre dans les locaux de l'UNSS 93 (sur inscription ouverte à tous les professeurs d'EPS du département)

2/ Consulter la **fiche sport départementale** spécifique à l'activité (rédigée suite à la réunion de la C.M.D.) et la diffuser auprès des professeurs de votre district.



COMMUNICATION ET SUIVI DE L'ACTIVITE

- 1/ Prendre les **coordonnées** des collègues lors de l'A.G. de district de début d'année pour communiquer plus facilement (créer par exemple une liste de diffusion par mail ou un groupe « whatsapp »)
- 2/ **Animer** la réunion de votre activité lors de l'A.G. de rentrée du district et suivre tout au long de l'année le déroulement de l'activité dans votre district
- 3/ Etablir un **calendrier** en accord avec les collègues et en fonction des disponibilités des installations (tenir compte des dates départementales, des championnats, critériums, etc...)
- 4/ Vous avez la possibilité d'établir un **règlement** spécifique à votre district (à discuter lors de l'A.G. de district)
- 5/ **Transmettre** le projet d'activité avec le calendrier et les règlements au coordonnateur de district et aux collègues concernés (possibilité de créer un « google drive » pour l'échange des informations et des fichiers)

LES RESULTATS ET QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES



1/ **Communiquer** avec le coordonnateur de district après chaque journée pour transmettre la participation des établissements et les résultats (suivi régulier)

2/ **Envoyer** la fiche de résultat type ou le fichier type de qualification (pour les sports collectifs) au service départemental sd093@unss.org et au coordonnateur en respectant les dates limites de retour

3/ Bien penser à remplir entièrement le fichier de qualifications « Sports Collectifs » : nom des professeurs, numéros de téléphone et disponibilités des gymnases pour recevoir le tour départemental (avec le créneau horaire)

4/ Noter les résultats correctement

- Nom de l'établissement ET ville
- Nom de l'élève ET prénom
- Numéro d'équipe si utile
- Numéro de licence
- Transmettre l'intégralité du classement (car suivant le nombre de participants, il peut y avoir plus ou moins de qualification pour un district).

CREATION DES COMPETITONS SUR OPUSS



Créer chaque journée de compétition district sur le site unss.org/opuss en ouvrant la rencontre ou compétition aux établissements concernés (importance renforcée de ce point dans le cadre du plan vigipirate)

POLE ANIMATION

Possibilité de mettre en place un second championnat district après les phases départementales pour dynamiser votre activité et pour fidéliser les équipes qui ne participent pas aux phases départementales

3 façons de suivre l'actualité des A.S. en Seine-Saint-Denis

UN SITE INTERNET

unss93.org



UNE PAGE FACEBOOK

UNSS93



Rejoignez-nous !



UN COMPTE TWITTER

UNSS93

Suivez-nous sur
twitter

